



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL
BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE**

Basse-Terre, le

05 JUIN 2023

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement sur la demande d'autorisation environnementale concernant le projet d'aménagement du quartier de Perrin sur la commune des Abymes, présentée par la Communauté d'Agglomération Cap Excellence

Par arrêté SG-BCI du **5/06/23**, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite **du lundi 26 juin 2023 au mercredi 26 juillet 2023 inclus**.

Le commissaire enquêteur est Madame Valérie FRANCOIS-LUBIN, Docteur en océanologie, spécialité environnement. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'enquête est consultable :

- sur support papier, à la mairie des Abymes, siège de l'enquête publique. Le public pourra formuler ses observations, et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur,

Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique : enquetes-publiques971@guadeloupe.pref.gouv.fr

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête, tenu à disposition au siège de l'enquête.

Pour être pris en compte, les correspondances et courriels devront impérativement parvenir à la mairie des Abymes avant le **26 juillet 2023**, date de clôture de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie des Abymes: **lundi 26 juin 2023, mardi 4 juillet 2023, mercredi 12 juillet 2023 et mercredi 26 juillet 2023 de 9 heures à 12 heures**.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie des Abymes, ainsi que sur le site internet de la préfecture, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à : madame LAUPEN Lezly (téléphone : 0690 25 21 08, 0590 47 72 81, adresse électronique : lezly.laupen@capexcellence.net)

Au terme de la procédure, une autorisation, ou un refus, pourra être adoptée par arrêté préfectoral, sur la demande d'autorisation environnementale concernant le projet d'aménagement du quartier Perrin sur la commune des Abymes, présentée par la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

Maurice TUBUL